

Bagnols sur Cèze, le 02 novembre 2022

Objet : document d'organisation n°7

12 -ème édition, Course Corrida de Noël du 30 décembre 2022.

Règlement de la Corrida 2022

Art.1 : Date et Lieu

Quand : le jeudi 30 Décembre 2022 à Bagnols sur Cèze (30)

Départ : 18 H, place de la mairie place MALLET.

Arrivée : au même endroit.

Art.2 : Epreuves

6kms 900, en 2 boucles de 3kms 450, en ville intra muros.

Art.3 : Catégories

Les catégories d'Age FFA sont respectées

Cadets, juniors, espoirs, seniors, masters.

Femmes, Hommes.

Licenciés, non licenciés.

Art.4 : Droits d'engagement

Inscriptions en ligne :11 euros

Inscriptions sur place et courrier : 13 euros

Aucun remboursement en cas de désistement de dernière heure.

Art.5 : Exigence médicale

Concurrents licenciés : licence FFA - Concurrents non licenciés

La LOI N° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, déclare dans son Article 6 :

"La participation aux compétitions sportives organisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation **certificat médical** mentionnant l'absence de non contre-indication à **la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 30-12-2022**".

Art.6 : Comment s'inscrire

- **Inscription en ligne** : <https://run-evasionchrono.com>

- **Inscription sur place**, avant 17h30. Lors de leur inscription les coureurs devront présenter et/ou joindre les trois documents suivants :

- le bulletin d'inscription,
- la licence FFA ou certificat médical,
- le droit d'engagement (chèque ou espèces (sur place)).



Centre Mendés France 30200 BAGNOLS/CEZE

Tel : 06-84-71-86-52

Adresse mail : bma030@laposte.net

Site : bagnols-athletisme.jimdo.com/

Inscription par courrier : avant le 17 Décembre 2022. (BMA Centre Mendés France 30200 BAGNOLS/CEZE) télécharger le bulletin d'inscription sur le site du BMA.

Note importante 1 : Assurance complémentaire individuelle à la charge du coureur.

Note importante 2 : les inscriptions sont arrêtées, à hauteur de 250 participants, limite pour cette édition.

Art.7 : Remise des dossards :

Place la mairie de Bagnols sur Cèze à la Cave Mallet, Le jeudi 30 Décembre de 16h à 17h45 (horaire limite).

IMPORTANT : Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d'une **pièce d'identité** et de la **licence**, du **certificat médical** et du paiement. **Prévoir les épingles.**

Tout coureur sans dossard sera exclu du départ de la course ou pendant la course.
Interdiction de courir avec un animal.

Art.8 : Horaires : - Le Départ de la COURSE est à 18h.

Art.9 : Classement /récompenses : **Un classement par catégorie uniquement**

Panier garni ou ballotins de chocolat pour le 3 premiers de chaque catégorie jusqu'à Espoir.
Panier garni ou magnum pour le premier de ces catégories regroupées : Sénior, master groupé 0 et 1, master 2 et 3, master 4 et 5, master 6 et 7, master 8 et 9.
Lots en tirage au sort

Art.10 : Droit à l'image

Par votre inscription a « la corrida des fêtes de Noël à Bagnols sur Cèze » vous autorisez expressément à utiliser votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive en vue d'exploitation par des médias ou partenaires.

Art.11 : Annulation de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de sa volonté (intempéries ou autres) Dans ce cas, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourra être effectué, ni aucune indemnité perçue

Art.12 : Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à respecter toutes les règles et consignes présentes dans ce règlement.